



AIDE-MEMOIRE ENSEIGNANTS

CLASSES DE MER à Oléron (centre de La Martière- St Pierre d'Oléron)

1. - Dossier administratif de « Sortie Scolaire avec Nuitées » (SSN)

	Envoyé par mail à l'établissement	A retourner à l'IEN <i>A renvoyer par mail (dossier complet)</i>	A retourner à l'ODCV	A avoir le jour du départ
Imprimé « B » de « demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées » (SSN)	Oui 1 ex pré-rempli par l'ODCV (à vérifier et à compléter par l'école)	Oui 6 semaines	Non	
Projet pédagogique	Non	Oui dossier SSN	facultatif	
Pré planning	Oui Préparé et envoyé à l'école par l'ODCV	Oui dossier SSN	Oui pour validation	
Agréments intervenants ext. (<i>char à voile, kayak...</i>)	Oui Envoyés par l'ODCV aux DSDEN 19 et 74	Oui dossier SSN	Non	
Liste passagers (1): élèves + accompagnateurs (onglet spécifique Imprimé B)	Oui Imprimé B	Oui , dossier SSN (<i>liste provisoire</i>)	Non	Imprimer la liste et la remettre à au(x) chauffeur(s) et à conserver par les responsables de chaque car.
Schéma de conduite	Oui Transmis à l'école par l'ODCV	Oui Dossier SSN	Non	
Fiche de transport (onglet spécifique Imprimé B)	Oui Imprimé B (<i>ex définitif sera transmis aux DSDEN + transporteur à 10j du départ par ODCV, après connaissance réelle des effectifs et identités des accompagnateurs</i>)	Oui dossier SSN	Non	<i>La version définitive transmise au transporteur et aux DSDEN concernées par l'ODCV</i>
1 attestation d'accord des parents - pour le séjour - pour le transport (onglets spécifiques Imprimé B)	Oui fournie par l'ODCV	Oui dossier SSN	Non	

Liste élèves avec adresses des familles, commentaires (2)	Oui	Non	Oui à 4 semaines du départ, par mail	
Fiches de liaison et d'inscription	Oui A modifier si nécessaire, à imprimer et à fournir aux familles	Non	Non	Oui (pour les fiches de liaison)

NB :

- (1) Une liste sous réserve de modifications (*élèves et accompagnateurs*) sera jointe au dossier SSN. L'ODCV sera destinataire, **1 mois avant le départ**, de la liste définitive et devra être informée des changements de dernière minute.
A sa demande, vous remettrez la liste définitive au chauffeur du car le jour du départ.
- (2) Cette liste **spécifique à l'ODCV** permet d'importer les données classes dans notre logiciel de gestion ; **merci donc de bien respecter le format Excel**. Elle est transmise au Centre concerné pour préparer le séjour : répartition des chambres, renseignements particuliers à anticiper (*régimes, allergies...*). *Une partie des informations sera transmise au CD19 pour Publipostage.*

1.1 - Autres documents et formalités

	Fourni ou proposé par l'ODCV	A adresser à l'ODCV	autre
Mode d'emploi blog « On donne des nouvelles »	Docs et codes fournis par le site ou par l'ODCV		
Réunion avec les familles <i>Présence de l'ODCV sur demande.</i>			Si présence ODCV demandée, prévoir nécessaire de projection : PC, vidéoprojecteur, écran. L'idéal étant une classe avec TBI ou vidéoprojecteur
Fiche-bilan	Oui (<i>lien envoyé par mail après le séjour</i>)	Oui , dans le mois suivant le retour	
Liste des communes à facturer		Oui si besoin à indiquer à l'ODCV avec la liste des élèves concernés par chaque facturation (éventuellement)	
Attestations de séjour : <i>CE, autres...</i>	Sur demande, après le séjour		

2. - MODALITES FINANCIERES

2.1 – Frais de séjour familles (participation 30%)

	A demander aux familles	A verser à ODCV
Acompte de 30 € (non remboursable)	Avec le retour de la fiche d'inscription	Chèque global à réception de facture (1 mois avant départ environ)
Adhésion ODCV 19		15€ par école à verser au moment de l'acompte.
Autre(s) acompte(s)	Selon échéancier défini par l'école	
Solde	- Avant le départ ou dès le retour	

N.B. : les paiements des familles sont à régler à l'école (coopérative scolaire OCCE, association USEP...) et **en aucun cas à l'ordre de l'ODCV**. En effet, l'ODCV ne facture pas les familles, mais globalement l'école à l'issue du séjour.

Le paiement par **chèques-vacances ANCV est accepté**: l'école rassemble les chèques-vacances et les joint au chèque bancaire global (diminué d'autant) émis par la coopérative au profit de l'ODCV.

2.2 - Frais pédagogiques supplémentaires (visites, sorties, activités payantes diverses non comprises dans le prix de séjour)

→ A régler directement au Centre.

3. – Communication

3.1 – Financement

Grâce au soutien du Conseil Départemental de la Corrèze, les séjours classes découvertes organisés à Oléron et à Chamonix bénéficient d'une compensation de 40% environ. Les communes peuvent également financer une partie du séjour sous la forme de subvention. Il est pertinent que les familles soient informées de ce mode de financement.

3.2 – Presse

A l'issue de votre séjour, si vous le voulez bien, n'hésitez pas à rédiger un petit article d'une dizaine de lignes et d'une photo, indiquant la tenue de votre classe de découvertes !

Les **correspondants locaux des journaux** du département (**La Montagne La Vie Corrèzienne...**) sont friands de ce type d'information de proximité, illustrée et brièvement rédigée !

Dans ce cadre, merci d'avance de ne pas oublier de citer l'ODCV !

Les documents et outils nécessaires à la bonne préparation du séjour sont téléchargeables sur le site internet de l'ODCV à l'adresse suivante : https://www.odcv.com/Classe-decouverte-du-milieu-marin-a-l-Ile-d-Oleron_a671.html



N'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un mail en cas de besoin !